

L'ajournement

| | |
|-----------------------------|------------------------|
| M ^{me} N. Harrison | Région du Pacifique |
| M ^{me} E. Hobbs | Bureau central |
| J. Hollies | Bureau central |
| M ^{me} S. Holt | Région du Pacifique |
| K. Howland | Région des Prairies |
| R. Hutson | Bureau central |
| T. Lamothe | Bureau central |
| M. Lecorre | Région du Québec |
| M. Steinburg | Région de l'Ontario |
| R. Richards | Région de l'Atlantique |
| L. F. Taylor | Région de l'Ontario |
| P. Young | Bureau central |

Commissaires temporaires:

| | |
|-----------------------------|------------------------|
| L. Audet | Région de l'Ontario |
| G. Bertrand | Région du Québec |
| R. Boucher | Région du Pacifique |
| M ^{me} A. Cools | Région de l'Ontario |
| B. Hayden | Région des Prairies |
| D. Hurley | Région de l'Atlantique |
| J. Leblanc | Région de l'Atlantique |
| M. Maccagno | Région des Prairies |
| M ^{me} S. Maheu | Région du Québec |
| M ^{me} S. McAlpine | Région du Pacifique |
| F. McQuaid | Région de l'Atlantique |
| J. Ready | Région de l'Atlantique |
| M. Roussel | Région du Québec |
| L. St-Cyr | Région de l'Ontario |
| M. Tracz | Région des Prairies |

[Traduction]

M. Smith: Je demande, madame le Président, que les autres questions restent au *Feuilleton*.

Mme le Président: On a répondu aux questions énumérées par le secrétaire parlementaire. Les autres questions restent-elles au *Feuilleton*?

Des voix: D'accord.

MOTION D'AJOURNEMENT

[Traduction]

L'ajournement de la Chambre est proposé d'office en conformité de l'article 45 du Règlement.

LE PROGRAMME D'EMPLOIS D'ÉTÉ

M. Fred McCain (Carleton-Charlotte): Monsieur le Président, le 15 mars, j'ai adressé une question au ministre de l'Emploi et de l'Immigration (M. Axworthy) au sujet des projets institués pour les diverses circonscriptions canadiennes dans le cadre du programme Canada au Travail. J'ai soulevé cette question à la Chambre parce que j'avais reçu le 25 février une lettre du ministre m'informant que la date limite pour la réception des demandes pour les programmes d'emplois d'été avait été fixée au 4 mars. Or, le 25 était un vendredi, et la lettre est arrivée à mon bureau après mon départ. Je n'ai donc appris la date limite que le lundi suivant.

Monsieur le Président, dans une circonscription comme la vôtre et la mienne, une bonne partie de l'information circule au moyen du journal hebdomadaire. Étant donné la date tardive à laquelle j'ai été informé, il m'était absolument impossible de faire savoir à la population de Carleton-Charlotte que l'échéance pour le programme d'emplois d'été avait été fixée au 4 mars. Comme il était impossible que les électeurs de

Carleton-Charlotte soient informés assez tôt pour faire parvenir leurs demandes à temps, j'ai demandé au ministre s'il ne pourrait pas prolonger ce délai de deux semaines.

J'ai ensuite pris la peine de demander aux hebdomadaires et organismes de ma circonscription s'ils avaient été prévenus d'une façon ou d'une autre de l'échéance fixée. Ils m'ont répondu que non. J'ai ensuite appelé les fonctionnaires du ministère chargés de s'occuper de ma circonscription qui m'ont déclaré que le délai ne saurait être prolongé au-delà du 4 mars. Ainsi, un grand nombre d'organismes ne pouvaient pas savoir que l'échéance avait été fixée au 4 mars.

● (1805)

J'ai reposé ma question à la Chambre plus tard et j'ai de nouveau demandé des explications. On m'a répété que j'aurais dû moi-même informer mes électeurs et toutes les associations de Carleton-Charlotte de la date limite. Ce n'était pas possible. Ceux de mes électeurs et les divers organismes de ma circonscription qui auraient voulu faire une demande ont donc été désavantagés.

Chacun sait que les organismes qui cherchent à promouvoir les intérêts des peuples autochtones connaissent bien les canaux de communication avec les divers ministères, d'abord par l'intermédiaire du ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien (M. Munro) puis au moyen de leurs centres d'information, et qu'ils peuvent donc savoir à quel moment présenter leurs demandes, pour tirer parti des programmes.

Eh bien, la semaine dernière, un chef indien du Nouveau-Brunswick est venu me voir à mon bureau. Il n'a pas été informé de l'échéance, m'a-t-il dit, et n'a pas pu présenter de demande; les fonctionnaires du ministère de l'Emploi et de l'Immigration lui signalent qu'ils ne peuvent absolument plus accepter de projets de sa bande en vue des emplois d'été. Qui plus est, et il s'agit là d'une question secondaire, le ministère des Affaires indiennes lui a fait savoir que son budget allait être considérablement réduit. Ainsi, il se retrouve avec ses collaborateurs et les membres de sa bande aux prises avec de sérieuses difficultés.

Je n'étais donc pas le seul à ne pas être courant. Le premier mardi de mars, j'ai demandé à d'autres députés s'ils connaissaient la date limite pour les demandes au titre des programmes d'emplois d'été et je n'ai pas reçu une seule réponse affirmative.

Je l'ai déjà mentionné dans ma question, et je le répète, le budget de publicité de ce gouvernement s'élève à environ 300 millions. Et il dépense encore beaucoup plus pour ses divers petits dépliants publicitaires. Or, je soutiens qu'il est du devoir du ministre de l'Emploi et de l'Immigration de bien faire connaître à l'avenir ses programmes ainsi que les dates limites pour la réception des demandes, en donnant au public au préavis d'au moins trois semaines. Il y va de l'intérêt des Canadiens que nous sommes appelés à servir, et plus particulièrement des étudiants qui n'ont pas le moindre espoir de faire parvenir leurs demandes à temps pour obtenir les emplois dont ils ont tant besoin.